



Commune
de
FAA'A



N° 234/2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
29 avril 2013

Date d'affichage :
29 avril 2013

Date de séance :
7 mai 2013

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 18
PROCURATIONS : .. 04
VOTANTS : 22
POUR : 22
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Objet : portant modification du budget principal et des budgets annexes de l'Eau, des Déchets et de l'Assainissement au titre de l'exercice 2013

Le Premier adjoint certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Le Président de séance

Désiré TOKORAGI

Le mardi 7 mai 2013 à 8 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Premier adjoint, Désiré TOKORAGI et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar		X	
TOKORAGI Désiré	X		
MAKER Robert	X		
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
TERIITEHAU Roberto		X	
MAI Gérard		X	
VANAA Emma		X	
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
CHIN FOO Rosina			TAHARAGI L.
LAURENT Victoire		X	
TEAHU épouse PEREYRE Lucie		X	
TEKURARERE Eugène	X		
RAAPOTO Jean-Marius	X		
TAUMATA Animera	X		
TEURU Germain			CERAN-J. A.
LO Tai Chan André		X	
FARIUA Totoarii	X		
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana	X		
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUAITEROI Georges	X		
NIVA Pauline	X		
AUBRY Gilles		X	
ZIMA Laurence	X		
ARII épouse BARFF Ema		X	
RUA épouse BARFF Linda	X		
NENA Tauhiti			GRAND-PITTMAN
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Anne-Marie	X		
TETAVAHU Célia		X	
MAAMAATUAIAHUTAPU-LE CAILL Maurea			TOKORAGI D.
TEMAURI Jean		X	
FULLER Thilda	X		
TETUANUI Noa	X		
BOUISSOU Jean-Christophe		X	
AH LING épouse YNAM Barbara		X	
APUARII Léon	X		




Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 18, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Robert MAKER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Madame Laurence ZIMA a ensuite exposé à l'assemblée que :

Dans le cadre de la gestion des finances communales, le conseil municipal adopte par délibérations n°200/2012, n°201/2012, n°202/2012 et n°203/2012, le budget principal ainsi que les budgets annexes de l'Eau, des Déchets et de l'Assainissement au titre de l'exercice 2013.

Aujourd'hui, il s'avère que des modifications doivent être apportées à ces budgets afin d'intégrer notamment :

- *Au budget principal :*
 - *Les résultats, l'affectation du résultat et les restes à réaliser de l'exercice 2012,*
 - *En recettes d'investissement, l'augmentation de la dotation non affectée d'investissement (DNAI), ainsi que les financements au titre du FIP Etudes pour la « Mise en conformité de l'école Pamatai élémentaire – phase 2 » et au titre du FIP constructions scolaires pour les opérations « Etudes et travaux de mise en conformité des écoles Teroma et Oremu primaires »,*
 - *En dépenses d'investissement, les crédits supplémentaires nécessaires pour le remboursement en capital des emprunts établis auprès de la banque Socredo pour le financement des projets « Etudes pour la reconstruction de la Cuisine Centrale et pour l'acquisition d'une tractopelle », pour l'acquisition de terrains, les travaux d'extension du Guichet Unique, les travaux de sécurisation de la salle « Tavae a Poheroa », l'aménagement d'un marché itinérant, l'éclairage public des servitudes (Amiot, Meama, ST-Hilaire), les études de mise en conformité de l'école Pamatai élémentaire et les études et travaux de mise en conformité des écoles Teroma et Oremu primaires,*
 - *En recettes de fonctionnement, le réajustement à la baisse des produits des droits de stationnement sur la voie publique et de la redevance cantine, et l'augmentation de la dotation non affectée de fonctionnement (DNAF), de la DGF ainsi que des produits des cessions,*
 - *En dépenses de fonctionnement, les crédits supplémentaires nécessaires pour les fournitures scolaires, livres et jeux éducatifs, les missions à Angers et Canala, les cotisations au CGF de mars à décembre 2012, l'accompagnement psychologique de nos agents, les subventions aux associations validées par les commissions DDESC, Finances et RH, les intérêts de l'emprunt contracté auprès de la banque Socredo pour les opérations « Etudes pour la reconstruction de la Cuisine Centrale et pour l'acquisition d'une tractopelle », le prélèvement d'une subvention d'équilibre complémentaire pour le budget annexe de l'Eau ainsi que les besoins nécessaires au fonctionnement des services.*
- *Au budget annexe de l'Eau :*
 - *Les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2012,*
 - *En dépenses d'investissement, les crédits supplémentaires nécessaires pour l'acquisition de 5 électropompes et le remboursement en capital de l'emprunt contracté auprès de la banque Socredo pour l'opération « AEP Tranche 3 »,*
 - *En recettes de fonctionnement, l'augmentation de la subvention d'équilibre,*
 - *En dépenses de fonctionnement, les crédits complémentaires nécessaires pour les frais d'électricité des stations de pompage et de carburant, les cotisations au CGF de mars à décembre 2012, la contribution complémentaire au Syndicat Te Oropa'a, les intérêts de l'emprunt contracté auprès de la banque Socredo pour l'opération « AEP Tranche 3 » ainsi que les besoins nécessaires au fonctionnement du service.*
- *Au budget annexe Déchets :*
 - *Les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2012,*
 - *En dépenses d'investissement, les crédits supplémentaires nécessaires pour le remboursement en capital de l'emprunt contracté auprès de la banque Socredo pour l'opération « Acquisition d'un camion BOM 14m3 », les études relatives à la réhabilitation de la décharge, pour les travaux d'aménagement d'un parking pour camions,*
 - *En recettes de fonctionnement, l'augmentation des redevances d'enlèvement des ordures ménagères,*



- *En dépenses de fonctionnement, les crédits nécessaires pour les frais de carburant et de location d'engins lourds, pour les cotisations CGF de mars à décembre 2012, les intérêts de l'emprunt contracté auprès de la banque Socredo ainsi que les besoins nécessaires au fonctionnement du service.*
 - *Au budget annexe de l'Assainissement :*
 - *Les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2012,*
- C'est l'objet du projet de délibération qui vous est proposé ci-après, conformément à l'avis de la Commission des finances et ressources humaines du 19 avril 2013.*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Madame Laurence ZIMA :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** les délibérations n°200/2012, n°201/2012, n°202/2012, n°203/2012 du 11 décembre 2012 adoptant le budget principal et les budgets annexes de l'Eau, des Déchets et de l'Assainissement de la Commune de FAA'A au titre de l'exercice 2013 ;
- Vu** les délibérations n°230/2013, n°231/2013, n°232/2013, n°233/2013 du 7 mai 2013 approuvant les comptes administratif et comptes de gestion arrêtés en concordance au titre de l'exercice 2012 du budget principal et des budgets annexes de l'Eau, des Déchets et de l'Assainissement ;
- Vu** les décisions prises par le Comité des Finances Locales du 28 février 2013 ;
- Vu** le tableau « Modification du budget principal et des budgets annexes de l'Eau, des Déchets et de l'Assainissement 2013 » ci-annexé ;
- Vu** le rapport de présentation ainsi que les décisions prises par les membres de la Commission des Adjoint, des Finances et des Ressources Humaines du 19 avril 2013 ;

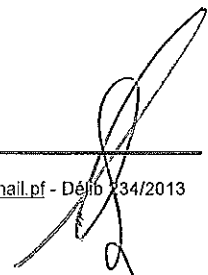
En ayant délibéré dans sa séance du 7 mai 2013 ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Article 1^{er} : Le budget principal et les budgets annexes de l'Eau, des Déchets et de l'Assainissement 2013 sont modifiés selon le tableau ci-annexé.

Article 2 : Le montant total du budget principal 2013 ainsi modifié est arrêté en équilibre de recettes et dépenses à la somme de **cinq milliards cent cinquante-deux millions cinq cent cinquante-deux mille quatre cent douze francs (5 152 552 412 CFP)**.

- sa section d'investissement, arrêtée en équilibre de recettes et dépenses, s'élève à la somme de **un milliard six cent trois millions quarante-deux mille huit cent quarante-deux francs (1 603 042 842 CFP)**.
- sa section de fonctionnement, arrêtée en équilibre de recettes et dépenses, s'élève à la somme de **trois milliards cinq cent quarante-neuf millions cinq cent neuf mille cinq cent soixante-dix francs (3 549 509 570 CFP)**.



Article 3 : Le montant total du budget annexe de l'Eau 2013 ainsi modifié est arrêté en équilibre de recettes et dépenses à la somme de **un milliard soixante-douze millions quatre cent trois mille deux cent onze francs (1 072 403 211 FCP)**.

- sa section d'investissement, arrêtée en équilibre de recettes et dépenses, s'élève à la somme de **cinq cent soixante-deux millions cinq cent vingt-sept mille quatre cent trente-six francs (562 527 436 CFP)**
- sa section de fonctionnement, arrêtée en équilibre de recettes et dépenses, s'élève à la somme de **cinq cent neuf millions huit cent soixante-quinze mille sept cent soixante-quinze francs (509 875 775 CFP)**.

Article 4 : Le montant total du budget annexe des Déchets 2013 ainsi modifié est arrêté en équilibre de recettes et dépenses à la somme de **trois cent vingt-trois millions quatre cent quarante et un mille neuf cent cinquante francs (323 441 950 FCP)**.

- sa section d'investissement, arrêtée en équilibre de recettes et dépenses, s'élève à la somme de **quarante-trois millions trois cent soixante-huit mille cent quarante francs (43 368 140 CFP)**
- sa section de fonctionnement, arrêtée en équilibre de recettes et dépenses, s'élève à la somme de **deux cent quatre-vingt millions soixante-treize mille huit cent dix francs (280 073 810 CFP)**.

Article 5 : Le montant total du budget annexe de l'Assainissement 2013 ainsi modifié est arrêté en équilibre de recettes et dépenses à la somme de **soixante-deux millions cinq cent vingt-huit mille cent trente-quatre francs (62 528 134 CFP)**.

- sa section d'investissement, arrêtée en équilibre de recettes et dépenses, s'élève à la somme de **cinquante et un millions huit cent vingt-six mille cent trente-quatre francs (51 826 134 CFP)**
- sa section de fonctionnement, arrêtée en équilibre de recettes et dépenses, s'élève à la somme de **dix millions sept cent deux mille francs (10 702 000 CFP)**.

Article 6 : Le conseil municipal décide de prélever du budget principal de l'exercice 2013 et d'affecter au budget annexe Eau la subvention d'équilibre d'un montant maximum de 35 234 798 CFP.

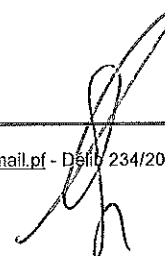
Article 7 : Cette subvention prise en charge par le budget principal 2013 est expliquée par l'exigence suivante :

- le fonctionnement de ce service public oblige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.

Article 8 : Sont approuvés les montants des autorisations de programme et des crédits de paiement pour les opérations suivantes :

En dépenses :

N° et Intitulé de l'opération	AP	CP 2013	CP 2014
Etudes et travaux de mise en conformité de l'école TEROMA primaire	182 075 889	5 683 380	176 392 509
Etudes et travaux de mise en conformité de l'école OREMU primaire	179 410 747	5 180 933	174 229 814
Total	361 486 636	10 864 313	350 622 323



En recettes :

N° et Intitulé de l'opération	AP	CP 2013	CP 2014
Etudes et travaux de mise en conformité de l'école TEROMA primaire	172 972 095	51 891 628	121 080 467
Etudes et travaux de mise en conformité de l'école OREMU primaire	170 440 210	51 132 063	119 308 147
Total	343 412 305	103 023 691	240 388 614

Article 9 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 3 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 7 mai 2013

Le Président de séance,


Désiré TOKORAGI



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le **14 MAI 2013** et affiché le **14 MAI 2013**

Mairie de FA'A
Secrétariat DGS
Reçu le :

14 MAI 2013

N° chrono :

MODIFICATIONS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU, DES DECHETS ET DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2012 -

MODIFICATION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU, DES DECHETS ET DE L'ASSAINISSEMENT 2013

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap / Art	Libellé	BUDGET PRINCIPAL 2013			BUDGET ANNEXE EAU 2013			BUDGET ANNEXE DECHETS 2013			Observations	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2013			BUDGET CONSOLIDE 2013		
		Budget primitif	Modif. proposées	Budget après modif.	Budget primitif	Modif. proposées	Budget après modif.	Budget primitif	Modif. proposées	Budget après modif.		Budget primitif	Modif. proposées	Budget après modif.	Budget primitif	Modifications consolidées	Budget après modif.
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 694 847 830	854 661 740	3 549 509 570	464 108 977	45 766 798	509 875 775	241 322 000	38 751 810	280 073 810		10 702 000	0	10 702 000	3 410 980 807	939 180 348	4 350 161 155
OPERATIONS REELLES		2 694 847 830	-18 838 459	2 676 009 371	464 108 977	45 766 798	509 875 775	241 322 000	1 700 000	243 022 000		10 702 000	0	10 702 000	3 410 980 807	28 628 339	3 439 609 146
013	Atténuation de charges	27 000 000	0	27 000 000	0	0	0	0	0	0		0	0	0	27 000 000	0	27 000 000
70	Produits des services, du domai	191 014 000	-79 300 000	111 714 000	161 700 000	0	161 700 000	140 000 000	1 700 000	141 700 000		0	0	0	492 714 000	-77 600 000	415 114 000
73	Impôts et taxes	628 200 000	0	628 200 000	0	0	0	0	0	0		0	0	0	628 200 000	0	628 200 000
74	Dotations et participations	1 848 633 830	60 461 541	1 909 095 371	0	0	0	0	0	0		0	0	0	1 848 633 830	60 461 541	1 909 095 371
75	Autres produits de gestion coura	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnelles	0	0	0	302 408 977	45 766 798	348 175 775	101 322 000	0	101 322 000		10 702 000	0	10 702 000	414 432 977	45 766 798	460 199 775
OPERATIONS D'ORDRE		0	873 500 199	873 500 199	0	0	0	0	37 051 810	37 051 810		0	0	0	0	910 552 009	910 552 009
002	Résultat reporté de fonctionnem	0	873 500 199	873 500 199	0	0	0	0	37 051 810	37 051 810		0	0	0	0	910 552 009	910 552 009
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 694 847 830	854 661 740	3 549 509 570	464 108 977	45 766 798	509 875 775	241 322 000	38 751 810	280 073 810		10 702 000	0	10 702 000	3 410 980 807	939 180 348	4 350 161 155
OPERATIONS REELLES		2 623 683 830	504 781 744	3 128 465 574	406 875 000	69 502 000	476 377 000	226 537 000	38 685 000	265 222 000		6 047 000	0	6 047 000	3 263 142 830	612 968 744	3 876 111 574
011	Charges à caractère général	386 046 853	30 487 946	416 534 799	241 066 000	54 460 000	295 526 000	32 491 000	20 140 000	52 631 000		6 047 000	0	6 047 000	665 650 853	105 087 946	770 738 799
012	Charges de personnel et frais as	1 609 734 000	24 110 000	1 633 844 000	131 309 000	1 900 000	133 209 000	191 546 000	3 020 000	194 566 000		0	0	0	1 932 589 000	29 030 000	1 961 619 000
65	Autres charges de gestion coura	207 998 000	160 953 000	368 951 000	32 000 000	10 532 000	42 532 000	0	12 200 000	12 200 000		0	0	0	239 998 000	183 685 000	423 683 000
66	Charges financières	5 222 000	810 000	6 032 000	0	2 610 000	2 610 000	0	825 000	825 000		0	0	0	5 222 000	4 245 000	9 467 000
67	Charges exceptionnelles	414 682 977	65 766 798	480 449 775	2 500 000	0	2 500 000	2 500 000	2 500 000	5 000 000		0	0	0	419 682 977	68 266 798	487 949 775
022	Dépenses imprévues de fonction	0	222 554 000	222 554 000	0	0	0	0	0	0		0	0	0	222 554 000	0	222 554 000
OPERATIONS D'ORDRE		71 164 000	349 879 996	421 043 996	57 233 977	-23 735 202	33 498 775	14 785 000	66 810	14 851 810		4 655 000	0	4 655 000	147 837 977	326 211 604	474 049 581
002	Résultat reporté de fonctionnem	0	0	0	0	-69 506 784	-69 506 784	0	0	0		0	0	0	0	-69 506 784	-69 506 784
023	Virement à la section d'investisse	0	349 879 996	349 879 996	52 020 977	45 771 582	97 792 559	0	66 810	66 810		0	0	0	52 020 977	395 718 388	447 739 365
042	Opérations d'ordre de transfert e	71 164 000	0	71 164 000	5 213 000	0	5 213 000	14 785 000	0	14 785 000		4 655 000	0	4 655 000	95 817 000	0	95 817 000
6811	Dotations amort.immob.incorp.et cc	71 164 000	0	71 164 000	5 213 000	0	5 213 000	14 785 000	0	14 785 000		4 655 000	0	4 655 000	95 817 000	0	95 817 000
EQUILIBRE SECTION DE FONCTIONNEMENT		0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap / Art	Libellé	BUDGET PRINCIPAL 2013			BUDGET ANNEXE EAU 2012			BUDGET ANNEXE DECHETS 2013			Observations	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2013			BUDGET CONSOLIDE 2013		
		Budget primitif	Modif. proposées	Budget après modif.	Budget primitif	Modif. proposées	Budget après modif.	Budget primitif	Modif. proposées	Budget après modif.		Budget primitif	Modif. adoptées	Budget après modif.	Budget primitif	Modifications consolidées	Budget après modif.
RECETTES D'INVESTISSEMENT		703 575 899	899 466 943	1 603 042 842	260 200 000	302 327 436	562 527 436	14 785 000	28 583 140	43 368 140		25 535 000	26 291 134	51 826 134	1 004 095 899	1 256 668 653	2 260 764 552
OPERATIONS REELLES		632 411 899	325 887 380	958 299 279	202 966 023	8 680 000	211 646 023	0	6 507 000	6 507 000		20 880 000	12 115 515	32 995 515	856 257 922	353 189 895	1 209 447 817
10	Dotations, fonds divers et réserv	130 632 981	51 644 512	182 277 493	28 032 918	0	28 032 918	0	0	0		0	0	0	158 665 899	51 644 512	210 310 411
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	8 680 000	8 680 000	0	0	0		0	0	0	8 680 000	0	8 680 000
Opérations d'équipement		501 778 918	382 407 519	884 186 437	174 933 105	0	174 933 105	0	6 507 000	6 507 000		20 880 000	12 115 515	32 995 515	697 592 023	401 030 034	1 098 622 057
0012	Nouvelle école VEROTIA matern	150 681 798	100 454 532	251 136 330	0	0	0	0	0	0		0	0	0	150 681 798	100 454 532	251 136 330
0013	Nouvelle école VEROTIA matern	233 403 716	0	233 403 716	0	0	0	0	0	0		0	0	0	233 403 716	0	233 403 716
2005003	AEP Tranche 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
2005006	Rénovation et extension du rése	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
2007001	Extension et mise aux normes V	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
2007008	Terrain multisports POHEROA	0	37 712 707	37 712 707	0	0	0	0	0	0		0	0	0	37 712 707	0	37 712 707
2007010	Réhabilitation TEROMA matern	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
2009001	Réhabilitation lourde école VAIA	0	7 675 268	7 675 268	0	0	0	0	0	0		0	0	0	7 675 268	0	7 675 268
2009007	Mise en conformité de PUURAI n	59 226 284	0	59 226 284	0	0	0	0	6 507 000	6 507 000		0	0	0	59 226 284	6 507 000	65 733 284
2009008	Mise en conformité de PIAFAU p	58 467 120	0	58 467 120	0	0	0	0	0	0		0	0	0	58 467 120	0	58 467 120
2009009	Mise en conformité de TEROMA	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
2009010	Mise en conformité de OREMU é	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
2009011	AEP Tranche 3	0	0	0	174 933 105	0	174 933 105	0	0	0		0	0	0	174 933 105	0	174 933 105
2009015	Assainissement des eaux usées	0	0	0	0	0	0	0	0	0		20 880 000	5 220 000	26 100 000	20 880 000	5 220 000	26 100 000
2010001	Etudes caveaux et enfeus - Tran	0	1 944 525	1 944 525	0	0	0	0	0	0		0	0	0	1 944 525	0	1 944 525
2010002	Etudes et travaux réseau AEU R	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	6 895 515	6 895 515	0	6 895 515	
2012001	Etudes d'aménagement du Motu	0	3 290 910	3 290 910	0	0	0	0	0	0		0	0	0	3 290 910	0	3 290 910
2012002	Etudes dojo de Poheroa	0	10 991 636	10 991 636	0	0	0	0	0	0		0	0	0	10 991 636	0	10 991 636
2012003	Mise en conformité toitures et ré	0	59 012 969	59 012 969	0	0	0	0	0	0		0	0	0	59 012 969	0	59 012 969
2012004	Acquisition d'un chapiteau et de	0	32 715 441	32 715 441	0	0	0	0	0	0		0	0	0	32 715 441	0	32 715 441
2012005	Aménagement du complexe Rau	0	17 177 880	17 177 880	0	0	0	0	0	0		0	0	0	17 177 880	0	17 177 880
2012006	Etudes dojo et de la salle omnis	0	3 267 000	3 267 000	0	0	0	0	0	0		0	0	0	3 267 000	0	3 267 000
2013001	Etudes mise en conformité PAMATAI élément. - phase 2	0	5 140 960	5 140 960	0	0	0	0	0	0		0	0	0	5 140 960	0	5 140 960
2013002	Etudes et travaux de mise en conformité TEROMA primaire	0	51 891 628	51 891 628	0	0	0	0	0	0		0	0	0	51 891 628	0	51 891 628
2013003	Etudes et travaux de mise en conformité OREMU primaire	0	51 132 063	51 132 063	0	0	0	0	0	0		0	0	0	51 132 063		

MODIFICATIONS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU, DES DECHETS ET DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2012 -

Chap / Art	Libellé	BUDGET PRINCIPAL 2013			BUDGET ANNEXE EAU 2013			BUDGET ANNEXE DECHETS 2013			Observations	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2013			BUDGET CONSOLIDE 2013		
		Budget primitif	Modif. proposées	Budget après modif.	Budget primitif	Modif. proposées	Budget après modif.	Budget primitif	Modif. proposées	Budget après modif.		Budget primitif	Modif. proposées	Budget après modif.	Budget primitif	Modifications consolidées	Budget après modif.
2009009	Mise en conformité de TEROMA	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
2009010	Mise en conformité de OREMU é	0	410 108	410 108	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	410 108	410 108
2009011	AEP Tranche 3	0	0	0	260 000 000	262 943 164	522 943 164	0	0	0	0	0	0	0	260 000 000	262 943 164	522 943 164
2009015	Assainissement des eaux usées	0	0	0	0	0	0	0	0	0		20 000 000	23 228 775	43 228 775	20 000 000	23 228 775	43 228 775
2010001	Etudes caveaux et enfous - Tran	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
2010002	Etudes et travaux réseau AEU R	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	1 261 700	1 261 700	0	1 261 700	1 261 700
2012001	Etudes d'aménagement du Motu	0	2 257 839	2 257 839	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	2 257 839	2 257 839
2012002	Etudes dojo de Poheroa	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
2012003	Mise en conformité toitures et ré	0	97 533 288	97 533 288	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	97 533 288	97 533 288
2012004	Acquisition d'un chapiteau et de	0	21 882 500	21 882 500	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	21 882 500	21 882 500
2012005	Aménagement du complexe Rau	0	10 025 323	10 025 323	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	10 025 323	10 025 323
2012006	Etudes dojo et de la salle omnis	0	5 351 000	5 351 000	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	5 351 000	5 351 000
2013001	Etudes mise en conformité PAMATAI élément. - phase 2	0	6 500 000	6 500 000	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	6 500 000	6 500 000
2013002	Etudes et travaux de mise en conformité TEROMA primaire	0	5 700 000	5 700 000	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	5 700 000	5 700 000
2013003	Etudes et travaux de mise en conformité OREMU primaire	0	5 200 000	5 200 000	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	5 200 000	5 200 000
OPERATIONS D'ORDRE		0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté d'inves	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
TOTAL RECETTES		3 398 423 729	1 754 128 683	5 152 552 412	724 308 977	348 094 234	1 072 403 211	256 107 000	67 334 950	323 441 950		36 237 000	26 291 134	62 528 134	4 415 076 706	2 195 849 001	6 610 925 707
TOTAL DEPENSES		3 398 423 729	1 754 128 683	5 152 552 412	724 308 977	348 094 234	1 072 403 211	256 107 000	67 334 950	323 441 950		36 237 000	26 291 134	62 528 134	4 415 076 706	2 195 849 001	6 610 925 707